



PRESIDENCY OF THE REPUBLIC OF TURKEY
INVESTMENT OFFICE



OIC/HLPP INV. CONF-2019/REP-FINAL

**RAPPORT, CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS DE LA
CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU DE L'OCI
SUR L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET PRIVE**

**Istanbul, République de Turquie
8 et 9 décembre 2019**



PRESIDENCY OF THE REPUBLIC OF TURKEY
INVESTMENT OFFICE



Rapport, conclusions et recommandations de la Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé Istanbul, République de Turquie 8 et 9 décembre 2019

1. La Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, les 8 et 9 décembre 2019, sur le thème « Ouvrir de nouvelles possibilités d'investissement intra-OCI : Investissement pour la solidarité et le développement ».
2. Plus de mille participants de haut niveau issus des secteurs public et privé de 43 États membres de l'OCI, des pays observateurs, des invités et 10 institutions de l'OCI ont assisté à la Conférence. Au premier rang des participants figuraient des chefs d'État, ministres, PDG, représentants d'organisations internationales et régionales et délégations d'entités des secteurs public et privé concernées. Le programme de travail de la conférence figure en **Annex I**.

Cérémonie d'ouverture de la Conférence :

3. La cérémonie d'ouverture de la Conférence a été présidée par S.E. M. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie. Dans son allocution, le Président Erdoğan a souhaité la bienvenue à tous les invités et a encouragé les délégués à saisir cette occasion propice pour développer des mécanismes de coordination et de coopération dans les secteurs public et privé. Le Président Erdoğan a également invité les États membres de l'OCI à promouvoir davantage le commerce et l'investissement intra-OCI en vue d'accroître le bien-être de leurs populations. Par ailleurs, il a demandé aux entités des secteurs public et privé de fournir une assistance financière et humanitaire à l'Albanie afin d'atténuer les conséquences négatives du récent séisme.
4. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, M. Edi Rama, Premier ministre de la République d'Albanie et M. Aristides Gomes, Premier ministre de la Guinée-Bissau, ont également pris la parole à la cérémonie d'ouverture.
5. Dans le discours de la cérémonie d'ouverture prononcé par le Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques, S.E. Ahmad Ssenyomo, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. Yousef Bin Ahmad Al-Othaimena a souligné l'importance accordée par l'OCI à la promotion des investissements intra-OCI et a insisté sur la nécessité de fournir une plateforme aux décideurs politiques et aux communautés d'affaires respectives aux niveaux national et international pour qu'ils puissent se rencontrer, échanger leurs connaissances et formuler

des engagements clairs afin d'améliorer le climat des investissements au sein des États membres.

6. En tant que représentant de S.E. Bandar Hajjar, Président du Groupe de la Banque islamique de développement, M. Ayman Sejiny, Directeur général de la Coopération islamique pour le développement du secteur privé (ICD), membre du Groupe de la BID, a également prononcé un discours.
7. En sa qualité d'hôte de la Conférence, M. Arda Ermut, Président du Bureau d'investissement de la Présidence de la Turquie a également pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture.

Session ministérielle de la conférence :

8. Au cours de la session ministérielle, M. Arda Ermut, Président du Bureau d'investissement de la Présidence de la Turquie, a fait une déclaration liminaire et souhaité la bienvenue aux représentants des secteurs public et privé à la Conférence.
9. Les ministres concernés de 13 États membres de l'OCI ont prononcé des discours. Il s'agit de l'État du Qatar, l'État de la Palestine, la République islamique d'Afghanistan, la République du Bénin, la République islamique du Pakistan, la République du Cameroun, le Royaume du Maroc, la République du Tadjikistan, l'État de Libye, la République du Mali, la République fédérale de Somalie, la République coopérative de Guyana, la République fédérale du Nigeria ainsi que l'État chypriote turc en tant qu'observateur.

Table ronde :

10. Les travaux de la Conférence se sont déroulés dans le cadre des six tables rondes de haut niveau organisées au titre du programme de la Conférence, à savoir : (1) Financement novateur du développement pour favoriser les chaînes de valeur mondiales ; (2) Le rôle des organismes de crédit à l'exportation et de l'arbitrage dans la promotion, la protection et la garantie des investissements ; (3) Le rôle de l'écosystème de Business Intelligence dans le contexte de la révolution des données ; (4) Le renforcement des flux d'investissement intra-OCI : Perspective du secteur privé ; (5) Le rôle des ODD dans l'autonomisation des femmes et l'entrepreneuriat des jeunes ; et (6) Le rôle des API dans le renforcement des investissements intra-OCI.
11. Les orateurs ont présenté plusieurs exposés sur les possibilités d'investissement, partagé leurs meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement et exprimé leur vif intérêt pour un partenariat plus accru dans les secteurs public et privé sur une base durable.
12. Les participants ont également souligné le rôle central joué par les entités des secteurs public et privé, les agences pour la promotion de l'investissement et du commerce dans la promotion de l'investissement intra-OCI, la mise en œuvre des objectifs liés à l'investissement de « l'OCI-2025 : Programme d'Action », et ont donné une nouvelle impulsion à la coopération entre eux et avec les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de l'investissement. Ils ont en outre souligné l'importance primordiale de soutenir la participation active du secteur privé dans le renforcement de la coopération économique et de l'investissement entre les États membres de l'OCI.
13. La Conférence a adopté la Déclaration d'Istanbul, qui figure à **l'annexe - II** du présent rapport.

Conclusions et recommandations :

14. À l'issue des exposés et du débat général lors de chaque table ronde, la Conférence a adopté les recommandations suivantes :

Table ronde I : Financement novateur du développement pour favoriser les chaînes de valeur mondiales

Conclusions :

- I. Une approche basée sur les chaînes de valeur mondiales (CVM) peut renforcer la compétitivité des industries liées aux marchés mondiaux, et par conséquent, atteindre un niveau considérable de croissance économique dans le pays.
- II. Les ressources publiques et de financement du développement disponibles sont susceptibles d'être inférieures à celles requises pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) au cours des prochaines années, jusqu'à l'échéance de 2030.
- III. Ces sources ont pour cible naturelle le secteur privé ; mais l'investissement dans le secteur privé des pays en développement est nettement inférieur à celui des pays développés. En moyenne, les pays en développement doivent plus que doubler leurs niveaux d'investissement actuels dans le secteur privé afin d'être au même niveau que les pays développés.
- IV. Le manque de projets bancables bien structurés constitue un facteur majeur qui entrave le flux des fonds privés vers les besoins de développement des pays.
- V. Pour être en mesure d'attirer des fonds du secteur privé vers des projets de développement, il est primordial de concevoir des instruments et des outils innovants pour le financement du développement afin de préparer des projets susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire, qui sont obtenus par appel d'offres transparent et concurrentiel, sont sans risque et présentent une meilleure solvabilité pour satisfaire l'intérêt des divers investisseurs sur le marché.

Recommandations :

- a) Les décideurs doivent comprendre les entreprises mondiales et évaluer les liens dans les chaînes de valeur mondiales. Ils doivent aussi renforcer les capacités de production susceptibles de permettre aux pays de gravir l'échelle de la valeur ajoutée.
- b) Les gouvernements, les BMD, les banques nationales de développement, les investisseurs institutionnels et les fonds privés doivent s'associer pour développer des mécanismes novateurs qui permettraient de financer des projets de développement dans les chaînes de valeur mondiales.
- c) La création d'environnements propices et le déploiement d'outils novateurs de réduction des risques et de rehaussement du crédit pourraient faciliter le rapprochement entre les besoins nationaux de développement des pays et les intérêts des investisseurs privés et institutionnels en matière d'investissement.

Table ronde II : Le rôle des organismes de crédit à l'exportation et de l'arbitrage dans la promotion, la protection et la garantie des investissements

Conclusions :

- I. Il est impératif d'identifier le rôle joué par les agences de crédit à l'exportation (ACE) et les BMD dans la réduction du risque de transaction et la promotion des flux d'IDE dans les pays de l'OCI.
- II. Il serait utile de mieux faire connaître les produits d'atténuation des risques de la charia takaful qui améliorent les décisions des investisseurs.
- III. Le renforcement des dispositions juridiques des politiques par rapport à l'utilisation de nouveaux mécanismes novateurs réduit le risque de crédit des projets pour les investisseurs potentiels grâce à l'utilisation de la garantie de risque partielle.
- IV. Il est nécessaire de sensibiliser davantage sur les nouveaux mécanismes de financement novateurs : L'enveloppe de crédit (p. ex., plateforme de co-garantie), l'attraction de capitaux privés (la syndication et la mobilisation des ressources), les solutions d'optimisation du bilan, les directives de titrisation multicouche et les documentations juridiques pour fournir une couverture spécifique aux bailleurs de fonds qui dépassent le propre flux de trésorerie du projet.
- V. Il est important de démontrer les avantages de l'investissement transfrontalier intra-OCI dans le renforcement de l'intégration régionale et du programme de coopération.
- VI. L'identification des contraintes spécifiques qui entravent les flux d'IDE est requise, p. ex. la faible capacité des institutions nationales / organismes d'exécution, le manque de cadre juridique favorable et d'informations.
- VII. Il est nécessaire de promouvoir les mécanismes d'arbitrage et de règlement des différends entre les États membres de l'OCI.

Recommandations :

- a) Reconnaître l'importance de l'assurance-crédit et de l'assurance des investissements takaful en tant qu'instruments d'atténuation qui soutiennent les flux commerciaux et d'investissement.
- b) Définir des options/recommandations politiques concrètes et des actions pour stimuler le financement du commerce et l'assurance takaful afin d'atteindre l'objectif intra-OCI de 25 % d'ici 2025.
- c) Renforcer le rôle des ACE en tant que catalyseur crucial pour sécuriser/accroître les flux sortants des exportations et les investissements étrangers dans les pays membres de l'OCI.
- d) Améliorer le rôle des ACE dans la réalisation des OMD pour 2030 tout en ciblant les investissements les plus efficaces en termes de croissance inclusive, durable et résiliente.

- e) Le Centre d'arbitrage de l'OCI jouera un rôle déterminant dans le règlement des différends. Il est recommandé de mettre en évidence ses principaux avantages comparatifs par rapport aux autres mécanismes de règlement des différends et centres d'arbitrage existants.
- f) Plaider en faveur d'une meilleure utilisation des sources de financement innovantes, p. ex. l'enveloppe de crédit (p. ex. la plateforme de co-garantie), l'attraction des capitaux privés (la syndication et la mobilisation des ressources), les solutions d'optimisation du bilan, et la titrisation multicouche.

Table ronde III : Le rôle de l'écosystème de Business Intelligence dans la lutte contre la révolution des données

Conclusions :

- I. Les technologies importantes axées sur les données permettront de tirer parti des opportunités offertes par l'écosystème BI : L'intelligence artificielle (IA), la blockchain, l'apprentissage machine et profond, ainsi que l'analyse prédictive et prescriptive.
- II. L'analyse des données dans la détection et la lutte contre la fraude, ainsi que la nécessité d'une plus grande orientation client et d'avantages commerciaux tangibles sont importantes pour aider à exploiter les opportunités offertes par la technologie.
- III. Le programme de veille économique de l'OCI pourrait jouer un rôle de catalyseur pour tirer parti de la révolution des données dans la région de l'OCI et pour libérer le potentiel de la révolution du big data dans le développement des PME.
- IV. Les plateformes de données informatiques destinées à l'amélioration des performances bancaires et des BMD dans le développement d'écosystèmes des IFI comme la région de l'OCI sont cruciales, en particulier pour les États membres de l'OCI classés dans la catégorie des PMMA.
- V. La participation des parties prenantes privées et publiques reste une condition préalable essentielle à la réussite de la mise en œuvre du programme de veille économique de l'OCI.
- VI. La 4e révolution industrielle, qui englobe, entre autres, l'intelligence artificielle, la finTech, la blockchain, la chaîne de valeur mondiale des données et l'analyse prédictive, offre un outil utile pour un meilleur processus décisionnel.
- VII. La mise en place d'un système de gestion intégré aux niveaux local, régional et mondial pour le commerce électronique et le paiement électronique nécessitera un alignement technique et juridique avancé entre les différents types de plateformes.

Recommandations :

- a) Développer une base de données / plateforme numérique de veille économique de premier ordre qui couvre le registre de crédit transfrontalier et les services de bureau de crédit connexes (à l'échelle de l'OIC avec un modèle potentiel Hub & Spoke).

- b) Fournir des services de conseil, notamment en matière de renforcement des capacités aux États membres à tous les niveaux de maturité, afin d'accroître l'impact des renseignements commerciaux et de crédit dans tous les États membres.
- c) Mettre en place un modèle opérationnel optimal avec des partenariats stratégiques clés et un réseau de bureaux régionaux potentiels et adopter un modèle qui convient à tous les États membres à différents niveaux de maturité.
- d) Encourager l'ICIEC et le SESRIC à achever les préparatifs techniques pour le lancement du programme de veille économique de l'OCI, conformément à la résolution pertinente de la 35ème session du COMCEC.

Table ronde IV : Le renforcement des flux d'investissement intra-OCI : Perspective du secteur privé

Conclusions :

- I. Il existe un consensus croissant sur la nécessité d'intensifier les flux d'investissement intra-OCI, en particulier compte tenu du paysage mondial actuel où les IDE sont peu porteurs et où l'incertitude commerciale et le protectionnisme prévalent.
- II. Le développement du secteur privé est un processus multidimensionnel, tant sur le plan conceptuel qu'empirique. Il implique de nombreuses caractéristiques d'efficacité, de qualité, de durabilité, de performance et de dynamisme.
- III. Les défis communs au secteur privé cités sont notamment : l'accès limité au crédit, l'insuffisance d'infrastructures et le faible soutien aux entreprises/institutions de développement des PME, le manque de clarté des politiques commerciales et de taux de change, les informations asymétriques, les risques liés à l'instabilité politique et l'absence de mesures visant à faciliter et à promouvoir les investissements.
- IV. Les institutions de services financiers dans les États membres de l'OCI avec plus de systèmes manuels, complexes et obsolètes et d'offres business-to-business bénéficieront le plus des innovations fintech utilisant l'IA, la robotique, la blockchain, l'analyse de données et les services cloud.
- V. La libre et rapide circulation des ressources et des facteurs de production est également essentielle pour faciliter le commerce et l'investissement transfrontaliers dans l'espace de l'OCI.
- VI. L'investissement étranger n'est pas une transaction, mais plutôt une relation. Une stratégie de politique d'investissement ne devrait pas seulement viser l'attraction, mais également la rétention et l'établissement de liens avec le secteur national de la production (afin de maximiser les avantages de l'investissement).
- VII. Dans les pays moins développés/fragiles de l'OCI, il est nécessaire de proposer des mesures et/ou des incitations spécifiques pour attirer et retenir un investissement privé tant au niveau national qu'international.

Recommandations :

- a) Il est recommandé de travailler collectivement dans le contexte de l'OCI et d'apporter de nouvelles mesures composites du développement du secteur privé et de ses principales facettes, notamment l'environnement, la pénétration, l'efficacité, la sophistication et la responsabilité.
- b) Les pays devraient examiner les contraintes majeures (sociales et physiques) en matière d'infrastructures qui entravent le développement du secteur privé, car les investisseurs nationaux et étrangers recherchent une main-d'œuvre qualifiée et une infrastructure physique efficace.
- c) Pour obtenir un crédit plus important et mieux réparti afin de soutenir l'investissement dans les pays de l'OCI, la plupart des États doivent mener des réformes pour accroître l'efficacité dans le secteur bancaire et financier dans lequel les solutions fintech peuvent aider à fournir de meilleurs services financiers et à renforcer l'inclusion financière.
- d) Les solutions fintech pourraient également être exploitées pour changer la nature des flux de capitaux transfrontaliers en réduisant les asymétries de l'information, activées par les informations plus granulaires sur les emprunteurs, une meilleure adaptation et une mise en commun des économies et de l'investissement.
- e) Puiser dans les marchés financiers traditionnels pour susciter un financement à long terme n'est pas l'unique solution pour les PME dans les pays de l'OCI, c'est pourquoi le développement des plateformes alternatives de prêts (financement participatif) de marché basés sur le détail pourrait fournir des solutions de rechange viables.

Table ronde V : Le rôle des ODD dans l'autonomisation des femmes et l'entrepreneuriat des jeunes

Conclusions :

- I. Les institutions de financement du développement (DFI) jouent un rôle majeur aux niveaux national, régional et multilatéral lorsqu'il s'agit de combler les déficits d'investissements et d'élaborer les politiques requises pour atteindre les cibles des ODD.
- II. Ils fournissent non seulement le financement nécessaire, soit directement soit en aidant à découvrir et à catalyser les ressources publiques et privées supplémentaires, mais aussi les conseils stratégiques et l'assistance technique qui aident les gouvernements à renforcer leur capacité nationale et à identifier les investissements prioritaires nécessaires et les normes appropriées.
- III. Les conversations relatives à l'atteinte des objectifs des ODD sont incomplètes sans l'inclusion des femmes et des jeunes.
- IV. L'autonomisation économique des femmes nécessite des changements transformateurs. La représentation est également extrêmement importante, car les femmes doivent se prendre en charge et prendre des décisions principales, soit dans le gouvernement déployé dans les ministères, les entreprises qui produisent des technologies ou des institutions en charge de la surveillance économique mondiale.

- V. Enseigner les compétences entrepreneuriales aux jeunes est une stratégie efficace pour l'autonomisation. C'est la solution au taux de chômage élevé chez les jeunes dans les pays de l'OCI. En même temps, cela aide à jeter les bases de la réalisation des ODD.
- VI. En même temps, faire participer les jeunes dans des activités prosociales, importantes et visant à améliorer la communauté qu'ils ont eux-mêmes définie et qu'ils contrôlent, les aide à gagner des compétences vitales, des responsabilités et la confiance nécessaire pour devenir des adultes productifs et épanouis.

Recommandations :

- a) Les gouvernements de l'OCI devraient accroître le soutien et renforcer la coopération avec les DFI afin d'atteindre les cibles nationales des ODD ou d'établir un plan des ODD.
- b) Les gouvernements de l'OCI et les DFI doivent jouer un rôle de premier plan pour résoudre non seulement les contraintes pesant sur l'offre au financement, mais aussi les contraintes spécifiques du pays du côté de la demande, telles que la disponibilité des projets bancables relatifs aux ODD, la capacité d'absorption, les capacités institutionnelles pour gérer les structures publiques et privées complexes et la viabilité de la dette.
- c) Les DFI doivent accroître leurs efforts en continuant de renforcer leur gamme d'instruments de financement dont les risques sont partagés dans les opérations non souveraines avec les investisseurs privés, y compris les syndications, les finances structurées, le financement mezzanine, les programmes de garantie de crédit, les structures de couvertures et l'exposition sur actions en vue de résoudre les différentes défaillances du marché de différentes manières.
- d) Le bloc de l'OCI doit mettre l'accent sur le renforcement d'une capacité de données pour mesurer et surveiller les progrès relatifs aux engagements des ODD des pays membres afin de favoriser la responsabilisation. Les DFI sont bien placés pour aider à ce sujet.
- e) Les pays de l'OCI, grâce à l'aide des DFI doivent accroître les programmes qui offrent des formations, des prêts et les compétences pratiques afin d'autonomiser les femmes pauvres économiquement, améliorer les services sociaux et accroître la sensibilisation sur les droits de la femme.
- f) Les jeunes ne doivent pas être négligés. Les programmes d'autonomisation des jeunes doivent être adaptés afin d'accroître l'accès aux opportunités et d'éliminer les obstacles à l'éducation et aux réalisations.

Table ronde VI : Rôle des API dans le renforcement des investissements intra-OCI.

Conclusions :

- I. Les agences de promotion de l'investissement (API) jouent un rôle clé en tant que guichets uniques efficaces dans les décisions d'investissement, en particulier dans la réduction des lourdeurs administratives et des coûts d'investissement.
- II. Il existe plus de 10 000 agences de promotion de l'investissement dans le monde, aux niveaux local, régional et national, ayant des missions et des organisations structurelles

différentes, y compris celles détenues par le secteur privé. La plupart de ces API sont des institutions gouvernementales et sont financées par des fonds publics.

- III. Les principales fonctions des API sont (i) la promotion des investissements étrangers (y compris les services post-investissement permettant de garantir des réinvestissements ultérieurs), (ii) la conduite d'un plaidoyer politique pour une réforme du climat des investissements, (iii) la promotion des exportations et (iv) la promotion d'une administration incitative.
- IV. Les API jouent également un rôle essentiel dans l'atteinte des Objectifs de développement durable en raison de leur position intermédiaire entre les gouvernements et les investisseurs.

Recommandations :

- a) Il devrait être conféré aux API toutes les prérogatives de guichets uniques.
- b) Les API gouvernementales devraient bénéficier d'une solide et efficace coordination entre les agences, sous-tendue par des mesures légales et administratives concernant les investissements directs étrangers. Elles devraient bénéficier d'une présence internationale et devraient travailler en étroite collaboration avec le secteur privé.
- c) La coordination, la consultation et le travail en réseau au sein des API des États membres devraient être intensifiés, y compris le développement des programmes de renforcement de capacités et de partage d'expérience afin d'accompagner lesdits États membres dans la mise en place et le renforcement des API.
- d) Les API devraient organiser leurs structures de sorte à acquérir une certaine expertise sectorielle et législative pour agir comme une interface entre les investisseurs et les administrations et marchés internes.
- e) Un système d'évaluation des performances, qui offrirait un panorama comparatif des API au sein de la géographie de l'OIC, devrait être mis en place.
- f) Le ciblage de secteurs devrait être intensifié à la lumière des tendances mondiales et des priorités nationales pour le développement et la croissance, et il devrait également prendre en compte la durabilité des investissements.
- g) Des stratégies spécifiques devraient être définies afin d'accompagner les startups et les investissements privés dans l'innovation.
- h) Les API devraient tenir à jour une base de données complète des sociétés et entreprises étrangères, et établir des contacts réguliers avec elles en fonction de leurs priorités et de leurs besoins.
- i) Les API devraient tenir un registre à jour et facilement accessible de toutes les lois pertinentes susceptibles d'affecter les décisions et les processus d'investissement et de les orienter.

Remerciements :

15. Les participants ont exprimé leur gratitude au gouvernement de la République de Turquie, en particulier au Bureau d'investissement, pour leur généreuse hospitalité et pour le succès de l'organisation de la conférence.

16. Les participants ont également exprimé leur gratitude aux modérateurs et orateurs, au Secrétariat général de l'OCI et aux institutions concernées de l'OCI pour leur contribution au succès de la Conférence.

Publié à Istanbul, le 9 décembre 2019